

L'enquête Famille et logements associée au recensement de 2011

Wilfried RAULT¹ Magali MAZUY² André RIVIERE³ Laurent TOULEMON⁴

L'enquête « Famille » a été mise en place en France en 1954 pour étudier la fécondité des femmes et compléter les deux principales sources de données démographiques que sont le recensement de la population et l'état-civil. Adossée au recensement général de la population, elle a été réalisée en 1954, 1962, 1975, 1982, 1990 et 1999 avec un format de questionnaire assez stable et auprès d'un vaste échantillon. En 1999, l'enquête a évolué pour mettre davantage l'accent sur l'histoire familiale et mieux rendre compte de sa complexité croissante. Elle a alors été élargie aux hommes. La prochaine édition de l'enquête sera réalisée en 2011 par l'Insee avec la collaboration de l'Ined, de la Drees et de la Cnaf. Cette nouvelle enquête Famille, nommée « Famille et logements » (EFL), se concentrera sur la diversité des configurations familiales et leur localisation géographique. Elle sera la première enquête associée au recensement dans sa forme renouvelée depuis 2004.

1. Le protocole d'enquête : continuités et évolutions

Le protocole mis en œuvre pour les précédentes éditions sera en partie maintenu :

- dépôt-retrait : l'agent recenseur distribue un questionnaire de quatre pages auto-administré en plus des bulletins individuels et de la feuille de logement ;
- tous les adultes d'un sexe donné doivent remplir le bulletin de l'enquête Famille, pour les ménages tirés au sort.

Au final, le recueil de 320 000 questionnaires est attendu pour 2011.

Si la philosophie générale de l'enquête est inchangée par rapport à ses versions antérieures, les transformations récentes du recensement ne sont pas sans effets sur la collecte des données de l'enquête Famille. Désormais, à l'instar de ce qui vaut pour l'enquête annuelle de recensement (EAR), toutes

1 Institut national d'études démographiques. Wilfried.rault@ined.fr

2 Institut national d'études démographiques. Mazuy@ined.fr

3 Institut national de la statistique et des études économiques. Andre.riviere@insee.fr

4 Institut national d'études démographiques. Toulemon@ined.fr

les communes ne participent pas à l'enquête annuelle et les communes enquêtées sont responsables de la collecte. Une opération pilote a été menée dans le cadre de l'EAR de 2010 dans cinq régions (Aquitaine, Centre, Nord - Pas-de-Calais, Île-de-France, Franche Comté). Plus de 22 000 questionnaires ont été collectés. Malgré ce nouveau protocole de collecte, la non réponse n'est pas supérieure à celle de 1999, et la qualité de la collecte du recensement n'est pas affectée par l'enquête Famille. Toutefois, une opération de sensibilisation des communes s'avère nécessaire.

2 Le renouvellement thématique de l'enquête

2.1 Multirésidence et enregistrement au recensement

Le questionnaire comprend un module thématique qui varie à chaque édition de l'enquête. En 2011 ce volet sera consacré à la multi-résidence. Des questions spécifiques s'adresseront aux personnes qui vivent habituellement dans plusieurs logements : motif de la multi-résidence (professionnel, familial, scolaire), type et localisation de l'autre logement, relations avec les autres personnes qui y résident.

Par ailleurs, la localisation des logements des répondants, de leurs enfants partis et de leurs parents offrira une image de la dispersion géographique du réseau familial, inscrivant ainsi la multi-résidence dans l'univers des logements occupés par les proches.

Enfin, les questions sur la multirésidence, similaires à celles introduites dans les enquêtes de l'Insee auprès des ménages (Toulemon, Pennec, 2010), permettront d'avoir des éléments sur le risque de double compte au recensement, pour les répondants et pour leurs proches (parents, enfants), offrant ainsi une possibilité d'évaluer la qualité des informations issues du recensement.

2.2 La diversité des configurations conjugales et familiales

L'enquête décrira les situations conjugales et familiales dans leur diversité : couples mariés, pacsés ou en union libre, élevant ou non des enfants communs et/ou de l'un des conjoints. La liste des enfants et beaux-enfants précisera les liens de filiation et la corésidence (totale ou partielle) des enfants avec leurs parents, permettant de mieux définir les contours des familles recomposées et d'améliorer la connaissance des familles monoparentales dont le nombre continue de croître (Chardon, Daguët, Vivas, 2008). De même, la co-résidence (totale ou partielle) des adultes avec leurs parents sera décrite.

Les questions liées à la vie en couple, au logement et à la multirésidence permettront de mener des études spécifiques sur les couples non-cohabitants. L'étude de populations dont les effectifs sont trop faibles pour être exploitables dans d'autres enquêtes pourra être réalisée grâce à l'importance de la taille de l'échantillon de l'EFL. C'est en particulier le cas des familles monoparentales dont le parent est un homme.

Il sera possible d'étudier les couples de même sexe et l'homoparentalité grâce à une question sur le sexe du conjoint ou de la conjointe de la personne enquêtée et l'abandon des formulations hétérosexuées dans le questionnaire. Par exemple, tandis que la version antérieure du questionnaire homme faisait allusion à une « conjointe », il est désormais question d'un(e) « conjoint(e)/ami(e) ». L'enquête Famille et logements palliera certaines limites des données actuelles concernant les couples de même sexe fondées sur des échantillons représentatifs mais de taille trop restreinte ou sur des échantillons dits « de convenance » qui reposent sur la participation volontaire des personnes enquêtées. La qualité des données sera garantie par le protocole d'enquête qui recueille un bulletin par personne de plus de 18 ans d'un sexe donné dans un même ménage. Il sera ainsi possible d'extraire du fichier d'exploitation les « faux couples de même sexe », qui apparaissent dans toutes les enquêtes du fait d'erreurs de saisie ou de déclaration et nuisent considérablement à la qualité des données. Mis en regard des informations sur les enfants présents dans le ménage, cet ensemble de données apportera des éléments de connaissance inédits de l'homoparentalité, attendus par les instances scientifiques, politiques et sociales.

3. Le Pacte civil de solidarité (Pacs)

Parmi toutes les innovations permettant l'étude des situations familiales, l'enquête Famille et logements présentera un intérêt particulier pour l'étude du pacte civil de solidarité. Cette forme d'union connaît un essor ininterrompu depuis sa création en novembre 1999 : on comptait en 2009 deux Pacs pour trois mariages (Prioux, Mazuy, 2009). Plus de dix ans après sa mise en place, les données sur le Pacs encore très lacunaires.

3.1 Limites des sources actuelles

Il importe de rappeler les faiblesses des données actuellement disponibles sur le Pacs pour saisir l'intérêt de l'enquête Famille dans ce domaine. À l'image du statut ambivalent du Pacs, à mi-chemin entre dispositif privé permettant d'organiser une vie commune et forme publique de reconnaissance du couple (Rault, 2009), le traitement du Pacs par la statistique publique est ambigu. Parce qu'il n'est pas considéré comme un état matrimonial légal, le statut de pacsé(e) n'est pas demandé dans le bulletin individuel de recensement, qui

distingue les situations suivantes : célibataire/ marié(e) (ou séparé(e) mais non divorcé(e))/ veuf ou veuve/ divorcé(e). Actuellement, les données sur le Pacs sont principalement fournies par le ministère de la Justice. Celles-ci (établies sur une base trimestrielle) sont limitées : âges des partenaires, types de couples pacsés, répartition géographique. Certaines enquêtes réalisées en population générale permettent certes de saisir des tendances (Rault, Letrait, 2010), notamment sur les profils sociaux des partenaires, mais les effectifs sont souvent trop faibles pour entreprendre des études approfondies.

3.2 Les apports de l'enquête Famille à l'étude du Pacs

L'enquête Famille et logements constituera une source nouvelle pour étudier avec plus de précision le pacte civil de solidarité, tant sur un plan démographique que sociologique. Le questionnaire permettra d'étudier les Pacs au moment de l'enquête. Il sera possible de saisir des éléments sur la distribution sociale du Pacs et son évolution (depuis le vote de la loi en 1999, puis à chaque modification du texte en 2005, 2006 et 2007) grâce au recueil des professions des pacsé(e)s et de la date d'enregistrement⁵. On en saura plus sur les Pacs des couples de même sexe dont les effectifs sont très faibles dans les autres enquêtes. Une question sur le fait d'avoir été pacsé avant un mariage (avec la même personne) permettra aussi d'éclairer certains aspects du processus de combinaison du Pacs et du mariage. L'enquête Famille et logements de 2011 constituera ainsi une source de données majeure pour le renouvellement des connaissances relatives à la famille et à la vie privée.

BIBLIOGRAPHIE

- Chardon O., Daguet F., Vivas E., (2008), « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler à se loger », *Insee Première*, 1195.
- Prioux F., Mazuy M., (2009), « L'évolution démographique récente en France : dix ans pour le Pacs, plus d'un million de contractants », *Population*, 64 (3), p. 445-494.
- Rault W. (2009), *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presses de Sciences-Po, « Sociétés en mouvement ».
- Rault W., Letrait M., (2010). « Formes d'unions différentes, profils distincts ? Comparaison des partenaires d'un Pacs et des marié.e.s », *Sociologie*, 3.
- Toulemon L., Pennec S., (2010), « Multi-residence in France and Australia: Why count them? What is at stake? Double counting and actual family situations », *Demographic Research*, 23 (1), p. 1-40.

⁵ En plus des données issues du Tronc commun des ménages des enquêtes de l'Insee qui comprend une question sur le Pacs depuis 2009. C'est l'empilement des différents TCM sur plusieurs années qui apportera à terme des données utiles pour l'étude du pacte civil de solidarité.